



Année scolaire 2018-2019



L'Ecole Nazareth vous remet cette plaquette. Vous y trouverez un certain nombre de documents propres à son fonctionnement mais aussi une documentation utile concernant nos partenaires (associations de parents d'élèves **OGEC** et **APEL**, centre périscolaire des P'tits Loups, le transport scolaire ou encore la restauration).



Cette plaquette est adressée par mail à toutes les familles et en version papier à tous nos nouveaux élèves. **Merci à tous de conserver cet envoi** pour l'année scolaire 2018-2019.

En cours d'année, la majorité des informations de l'école vous parviendra par **mail**. Certains documents vous seront envoyés par les cartables, les **jeudis soirs** principalement (documents des associations sportives et culturelles ou documents comportant un coupon-réponse).

N'hésitez-pas à consulter notre site internet pour découvrir nos articles et nos projets vécus dans l'année scolaire : **chavagnesenpailleurs-nazareth.fr**

Très bonnes vacances d'été à tous !

Le chef d'établissement, Mr JOUFFRIT Xavier .

La présidente de l'APEL,
Mme ROY Céline.

Le président de l'OGEC,
Mr BAUDU Stéphane.

Sommaire

- | | |
|--|-----------------------------|
| 1. Page d'accueil | 6. L'APEL |
| 2. Calendrier scolaire/Horaires/Locaux/personnel | 7. Eveil à la foi/catéchèse |
| 3. Structure pédagogique | 8. Centre périscolaire |
| 4. Projet de l'établissement | 9. Transport scolaire |
| 5. L'OGEC | 10. Restaurant scolaire |

Rentrée des élèves : le lundi 3 Septembre 2018.

Vacances de Toussaint : du vendredi 19 octobre 2018 au soir au lundi 05 novembre 2018 au matin.

Vacances de Noël : du vendredi 21 décembre 2018 au soir au lundi 07 janvier 2019 au matin.

Vacances d'hiver : du vendredi 08 février 2019 au soir au lundi 25 février 2019 au matin.

Vacances de printemps : du vendredi 05 avril 2019 au soir au mardi 23 avril 2019 au matin.

Semaine de l'ascension : Classe le lundi 27 mai et mardi 28 mai.

Pas classe le mercredi 29 mai ni vendredi 31 mai.

Vacances d'été : le jeudi 04 juillet 2019 au soir.

ATTENTION : Deux samedis matins seront travaillés :

le samedi 13 octobre 2018 et le samedi 27 avril 2019.

(Ces deux samedis matins remplacent le vendredi 5 juillet 2019)



Horaires de la journée d'école

Matin : **8h55-12h (maternelles/CP)** Après-midi : **13h25-16h30**

12H05 (CE/CM)

- **Accueil du matin dans les classes :** Les enfants rejoignent directement leur classe, il ne restent plus sur la cour de 8h40 à 8h55 depuis la rentrée 2016.
Tous les enfants doivent être présents à l'école avant 8H55 ceci afin que la classe débute à 8h55.
Les 4 cars (pour les élèves qui utilisent ce service) doivent être présents pour 8H50 à l'école.
- **L'ouverture du portail (assurée par un enseignant) est à 8H40 le matin et il sera refermé à clé à 8h55.**
Aucun enfant ne doit arriver avant 8H40.
L'après-midi les enfants qui déjeunent à la maison ne doivent pas revenir avant **13H10.**
- **12h05-13h25 : Temps d'interclasse.** Ce temps comprend le temps du repas pour les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire, des temps de jeux sur les cours (surveillances assurées par le personnel de l'école et/ou enseignants) et des temps d'aide personnalisée assurés par les enseignants, selon les besoins des enfants.
- **La sortie du soir est à 16H30.** Les élèves sortent des classes à 16H30 et sont tous accompagnés à l'entrée de l'école (sortie piétons/voitures/vélos d'un côté, sortie cars de l'autre, surveillées par un enseignant).
*Plus de précisions concernant l'a sécurité aux sorties seront expliquées dans la **circulaire de rentrée.***

Locaux scolaires



En plus de ses 10 classes, l'école dispose de locaux qui permettent de réaliser les apprentissages scolaires dans de bonnes conditions :

- 2 salles de repos en maternelle.
- 1 salle de psychomotricité et de réunions de parents (salle de Coubertin).
- 1 salle audiovisuelle (vidéo, groupes de catéchèse...)
- 1 salle informatique (ordinateurs, accès à internet...)
- Les 7 classes du primaire sont équipés d'un vidéo interactif.
- 1 salle d'arts visuels (atelier Picasso)
- 3 petites salles annexes
- 1 salle des maîtres
- 3 blocs sanitaires rénovés.
- Une cour « maternelle/cycle 2 » et une cour cycle 3 dite « cour primaire », aménagées et spacieuses. Un amphithéâtre d'une grande capacité sur la cour maternelle.



Chaque année des travaux d'aménagements ou d'embellissements de l'établissement sont étudiés et mis en œuvre par l'OGEC. Pour plus d'informations se reporter à la page OGEC.

L'entrée officielle de l'école est du côté parking, par la cour maternelle (portails rouges).

La grille bleue, rue du Général de Gaulle est totalemtent interdite d'accès par les enfants et les familles.

Personnels employés par l'OGEC

3 ASEM aident les enseignantes en maternelle et assurent l'entretien des locaux scolaires :

Paola DAVID
Stéphanie GUERIN
Nathalie SALAÜN

1 personne occupe le poste de secrétariat-comptabilité : Sylvie CHALMET



Le cycle 2 2017-2018

La scolarité est organisée en **3 cycles** visant à assurer **la continuité des apprentissages** et à permettre le **travail d'équipe entre enseignants d'un même cycle**.

Cycle 1 : de la TPS à la GS - **Cycle 2** : du CP au CE2 - **Cycle 3** : du CM1 à la 6ième.

Chef d'établissement : **JOUFFRIT** Xavier
(Journées de direction les lundis et mardis)

10 classes

Maternelle :

- 1- TPS-PS : **BENETEAU** Emmanuelle (½ t) et **GRAVELEAU** Sarah (½ t)
- 2- MS-GS (1): **BURNAUD** Laurence (¾ t) et **BENETEAU** Emmanuelle (¼ t)
- 3- MS-GS (2): **AMIAUD** Sophie

Emmanuelle Bénéteau est en congé parental et sera remplacée toute l'année.

Primaire :

- 4- CP : **MABIT** Lydie
- 5- CP-CE1 : **JOUINEAU** Elisabeth
- 6- CE1 : **COUGNON** Laurence (½ t) et **FAVREAU Céline** (½ t)
- 7- CE2 : **COUTON** Pauline et une personne le jeudi.
(Mme Couton bénéficie d'une décharge d'élue le jeudi).



Regroupement d'Adaptation : **GAUTIER** Loïc
(enseignant spécialisé intervenant sur 4 écoles du secteur)

- 8- CM1 : **DOUILLARD** Béatrice
- 9- CM1-CM2 : **PÉAUD** Antoine
- 10- CM2: **Enseignante non-nommée à ce jour** (½ t) et **JOUFFRIT** Xavier (½ t)



Introduction : L'École Nazareth est un établissement de l'Enseignement Catholique de Vendée sous contrat avec l'Etat assurant une mission de service public.

Le projet d'établissement a été pensé et rédigé par les enseignants, les personnels, les associations de parents. Il permet de s'accorder sur des valeurs et de travailler dans la continuité et la cohérence.

Axe 1 - Ce projet veut que dans l'établissement chacun soit acteur, responsable et partenaire tout en s'adaptant à la société qui évolue.

- * Les parents sont responsables en premier de l'éducation de leurs enfants
- * Les enseignants exercent leur rôle d'éducateurs dans un cadre sécurisant (respect des limites et des règles de vie)- en favorisant les échanges entre parents et enseignants (réunion de classes, rendez-vous individuels, ...)
 - en invitant les parents à poursuivre leur réflexion (conférences, débats, ...)
 - en valorisant la participation des parents au sein de l'école

Axe 2 - Ce projet veut que l'enfant s'épanouisse pour devenir acteur et responsable de sa personne et de ses apprentissages.

- * en accueillant tous les enfants
- * en l'aidant à se construire pour vivre en société :
 - respecter l'autre dans sa différence
 - respecter le matériel personnel et collectif
 - prendre des responsabilités
 - développer le sens du devoir et de l'effort
 - s'affirmer, s'exprimer, être écouté et écouter
- * en l'aidant à acquérir des savoirs et des compétences en référence aux Instructions Officielles
- * en développant une école qui donne du sens aux savoirs, en vivant des projets pédagogiques à l'école et à l'extérieur (spectacles, classes découvertes, intervenants)
- * en respectant le rythme et le bien-être de chaque enfant dans un climat de confiance
- * en apportant une attention soutenue à l'enfant en difficulté
 - lui permettre de trouver sa place au sein du groupe classe
 - le mettre en situation de réussite
 - mettre en place une pédagogie différenciée
 - proposer des aides adaptées (soutien scolaire par un enseignant attaché à l'école, orthophoniste, psychologue, ...)

Axe 3 - Ce projet veut que la communauté éducative échange et partage ses compétences et ses moyens :

- * en développant les relations professionnelles entre collègues
- * en travaillant en équipe (continuité et cohérence des apprentissages)
- * en entretenant avec les partenaires de l'école (parents, paroisse, mairie, associations locales...) un dialogue permanent et constructif.
- * en communiquant (journal de l'école, site internet, ...)
- * en programmant des rencontres entre enseignants (réseau Scol'Avenir) pour la mise en place d'activités pédagogiques
- * en effectuant le lien entre l'école et le collège.

Axe 4 - Ce projet veut offrir aux élèves et aux familles un environnement scolaire de qualité

- * en les accueillant dans des locaux fonctionnels et sécurisés
- * en adaptant l'organisation des classes (répartition des effectifs)
- * en leur proposant des espaces aménagés spécifiques : salle informatique en réseau, salle de motricité, salles de repos, salle d'Arts Visuels, salle audiovisuelle, cours de récréation aménagées,... et en utilisant des équipements communaux (salles de sport, restaurant, ...)
- * en utilisant des outils pédagogiques modernes et variés. (ordinateurs en réseau, internet, ...)

Axe 5 - Ce projet veut permettre de vivre sa Foi selon les valeurs de l'Évangile dans la liberté de chacun

- * en vivant des temps **d'éveil à la foi pour les plus jeunes**
- * en proposant des temps de **catéchèse** pour les plus grands
- * en vivant dans chaque classe les grands événements de l'année liturgique (Avent, Noël, Carême, Pâques)
- * en vivant des temps forts avec tous les enfants de l'école
- * en développant l'ouverture à l'Universel (participer à des actions humanitaires, ...)



**Rôle de l'O.G.E.C. :**

L'O.G.E.C. a pour but d'offrir à l'école les conditions matérielles optimales qui permettent la réalisation pérenne du projet éducatif de l'établissement. Le rôle de l'O.G.E.C. s'exerce dans trois domaines principaux :

- La Gestion économique et financière :

L'O.G.E.C. assure la vie matérielle et financière de l'établissement en gérant un budget financier que nous expliquons ci-dessous.

- La Gestion sociale :

L'O.G.E.C. est l'employeur du personnel non-enseignant. L'OGEC emploie 4 personnes (3 ASEM, 1 emploi comptabilité-secretariat).

- La Gestion immobilière :

L'O.G.E.C. a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires, voire de leur construction si nécessaire.

Les ressources financières de l'O.G.E.C. :

Le bénévolat des parents permet de réaliser des aménagements lors des matinées travaux ainsi que d'organiser diverses manifestations (ex ; vente de galettes des rois, kermesse) qui financent une part importante des projets de l'école.

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	Convention municipale (Forfait/enfant donné par la municipalité)	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires et charges sociales du personnel non-enseignant - Assurances - Chauffage, électricité, eau, gaz, téléphone - Frais de gestion – UDOGEC - Achat et entretien du matériel scolaire - Entretien des bâtiments - Matériel pédagogique et activités pédagogiques
INVESTISSEMENT	Contribution des familles Kermesse, vente de galettes des rois, Divers	<ul style="list-style-type: none"> - Cotisations UDOGEC - Annuité des emprunts liés à l'investissement - Impôts et taxes - Frais bancaires - Classe découverte - Divers

Organisation de l'O.G.E.C. :

L'O.G.E.C. est une association de type loi 1901. Elle comporte un Conseil d'Administration qui comporte actuellement **16** membres, parmi lesquels **6** membres sont élus et dont le mandat est renouvelable par tiers lors de l'assemblée générale.

Ses représentants actuels :

Président : Stéphane BAUDU
Vice-présidentes : Christelle COUTAUD, Laëtitia BITAUD
Trésorière : Sophie LEFORT
Trésorière adjointe : Marina BONNET
Secrétaire : Sandie COUTAUD
Secrétaire adjointe : Stéphanie LAMI
Membres : Aurélie DAVID, Mélanie BRISSET, Lucie GILBERT, Marie Raveleau, Christian CHENE, Mickaël DEBORDE, Anthony HALLET, Damien MORAND, Olivier DESMOND, Cédric REAU.

**Objectifs de l'O.G.E.C. :**

Entretien des locaux et entretien du matériel dans le souci d'un cadre de vie toujours plus agréable et sécurisant pour nos enfants.

Poursuivre l'aménagement des classes et des salles de travail.

Travaux réguliers pour l'amélioration et la mise aux normes de l'école.

Etude de futurs projets.

Gestion de l'équipe du personnel non-enseignant (salariés de l'O.G.E.C.) en tant qu'employeur.

Commissions :

L'O.G.E.C. est organisée en différentes commissions :

Trésorerie :

Gestion financière. La comptabilité au quotidien est effectuée par Sylvie Chalmet, salariée de l'O.G.E.C. La commission contrôle les comptes et l'affectation faite par Sylvie, présente le budget 1 fois/trimestre, prépare les comptes pour validation et présentation à l'Assemblée Générale en fin d'année. Commission en lien avec la commission « travaux » et la commission « personnel » pour valider les projets.

Personnel :

Gestion du personnel non-enseignant de l'école. L'UDOGEC (Union Départementale des Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques) établit les bulletins de salaires. La commission a pour but de contrôler ces bulletins de salaires et de gérer tout l'administratif correspondant au personnel (planning, arrêt maladie, remplacement, vacances, modification des horaires, recrutement).

Travaux - Entretien :

Gestion des travaux de l'école, des **matinées entretien et bricolage**, organisation et gestion des chantiers plus importants nécessitant l'intervention d'entreprises spécifiques. Demande de devis pour présenter en réunion, suivi de chantier.

Dates des matinées travaux de l'été : samedi matin 7 juillet 2018 et samedi matin 25 août 2018.

Kermesse et convivialité :

Organisation de la kermesse (lien entre les différents responsables de stands), de la soirée convivialité, des bars, du montage et démontage des différentes manifestations (soirée récréative, marché de printemps,...).

Galettes des rois :

Pour la troisième année, l'OGEC organisera une vente de galettes des rois.

Communication :

Site internet de l'école, articles aux parents, articles dans le Trait d'Union, transmettre les manifestations au correspondant Ouest-France, recherche d'idées pour promouvoir l'école...

Restauration :

Participer aux réunions de comité de pilotage du restaurant scolaire avec la mairie et le collège ainsi que des parents de l'école Jules Verne. Cette réunion a pour but de faire le point sur les menus et l'organisation du restaurant.

APEL :

Participer aux réunions d'APEL pour faire le lien entre les deux associations de l'école.

O.G.E.C. et Foot :

Association O.G.E.C.-FOOT : Association qui achète du matériel (barnums, tables, bancs..) et qui est constituée de membres des associations de l'O.G.E.C. et du Foot. Le matériel est prêté gratuitement à l'O.G.E.C. et au foot et est loué aux autres associations ou particuliers.

Si une de ces commissions vous intéresse et si vous voulez faire partie des membres de l'O.G.E.C., n'hésitez pas à nous contacter.

Facturation et règlements :

Comme les années précédentes, les paiements se feront par prélèvements automatiques permettant ainsi un étalement des règlements, une simplification de la gestion et une diminution des occasions de pertes ou d'erreurs.

Vous seront remis, en début d'année :

un échéancier des dates de prélèvements (les frais de rétributions scolaires et de la restauration seront regroupés en un seul prélèvement)

une facture annuelle détaillée pour les familles adhérant au prélèvement automatique.

ou une facture mensuelle pour les autres familles.

L'O.G.E.C. dispose d'une adresse mail ogecom@yahoo.fr

Pour suivre l'actualité de l'OGEC, likez notre page facebook Ogec Apel Ecole Nazareth 🇫🇷

L'APEL c'est l'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre.

L'APEL est composée de parents d'élèves scolarisés à l'école Nazareth et élus lors de l'assemblée générale.

Les axes d'actions de l'APEL sont :

- L'accueil des familles lors de la pré-rentrée, et portes ouvertes
- La participation et l'animation à différentes activités (cross, soirée récréative, marché de printemps, kermesse...)
- L'information par le biais du bulletin « Du côté des Parents »
- La collaboration avec l'équipe enseignante, l'OGEC, et l'APEL départementale.

Chaque parent d'élève est le bienvenu dans l'association, s'il est intéressé par la vie de l'école. Si vous souhaitez participer aux manifestations organisées par l'APEL, assister à une réunion ou bien devenir membre actif de l'APEL, il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion reçu dans le courrier administratif de l'école. Vous pouvez également nous rencontrer lors de la pré-rentrée ou bien nous contacter à apelnazareth@orange.fr ou au 02 51 42 34 19 (Virginie DURET) 02 51 43 73 91 (Céline ROY).

L'équipe APEL :

Présidente : Céline ROY

Vice présidente : Virginie DURET

Trésorière : Christelle BRIN

Trésorière adjointe : Virginie CLAUTOUR

Secrétaire : Betty DAVID

Secrétaire adjointe : Julie ROUGEON

Membres : Virginie BLANCHET, Elodie CAILLE, Florent BLANCHARD, Eloïse GUICHETEAU, Alexandra GAUVRIT, Emilie MERLET, Sylvie PIVETEAU, Stéphanie DAVID, Karine MAINDRON

L'APEL c'est une équipe dynamique, motivée, à l'écoute de chacun, sans préjugé. C'est la convivialité, des instants riches en rencontres et en émotions, le partage, des moments privilégiés. C'est grâce au dévouement, aux idées et aux compétences de tous les parents, sans restriction ni exclusivité que notre association trouvera sa force et son dynamisme. Alors vous aussi, rejoignez notre équipe !



L'EVEIL A LA FOI : maternelle/CP

En maternelle et en CP, il n'y a pas de temps réservé pour la catéchèse, cependant l'Eveil à la Foi existe. Chaque enseignant saisit les occasions de la journée, de la semaine ou de l'année pour faire découvrir à l'enfant cet aspect du projet pastoral de l'établissement.

Les temps forts ou célébrations dans l'année sont proposés.



Proposition de catéchèse du CE1 au CM2

Vous avez fait le choix de scolariser votre enfant dans une école qui dépend de l'enseignement catholique de Vendée. De ce fait, vous savez que la catéchèse est proposée à tous les enfants.

Un temps est prévu pour cela dans le temps scolaire, dans les emplois du temps du CE1 au CM2.

Nous savons que les familles sont différentes dans le domaine des convictions religieuses. Il s'agit bien seulement d'une proposition. **Les familles qui ne souhaitent pas que leur enfant participe aux temps de catéchèse sont invitées à venir en parler à la rentrée scolaire** afin d'organiser ensemble les modalités d'arrivée à l'école ce jour-là (la catéchèse est placée de manière à permettre aux parents qui le peuvent de garder l'enfant ou de le récupérer plus tôt).

La catéchèse ou « chemin d'initiation chrétienne ».

Si vous inscrivez votre enfant « au caté », il suivra le parcours « **NATHANAËL** » (du CE1 au CM2). Ce parcours est utilisé par les écoles de la paroisse comme support de catéchèse.

La catéchèse est proposée et assurée par des bénévoles (enseignants, parents, grands-parents, enseignants à la retraite ou autre personne volontaire...). Chaque catéchiste a la responsabilité d'un groupe d'enfants, par séance d'1 heure 20, 2 semaines sur 3. C'est un temps d'échange, de partage et de prière.

L'école recherche des catéchistes, si vous connaissez des personnes intéressées, merci de nous contacter !

Les déroulements sont communs à toutes les écoles de la paroisse.

Il est proposé par la paroisse, aux enfants de **CE2**, une préparation à la première communion eucharistique. Ils cheminent en catéchèse et en famille avec un livret. Un autre temps fort leur est proposé : la célébration du Pardon.

En CM2, les enfants et les parents qui le désirent préparent une «Fête de la Foi». Un temps fort de réflexion est proposé en avril/mai à chaque CM2 catéchisé de la paroisse Louis-Marie Baudouin pour approfondir son engagement.

La culture religieuse :

Pour les élèves de CM qui ne suivront pas la catéchèse, un temps de culture religieuse est proposé. Ce groupe suivra le parcours « **Anne et Léo** ». Les enfants découvrent alors la religion chrétienne ainsi que les autres religions mais cette proposition ne permet pas aux enfants de se préparer aux sacrements (communion...)

Pour toute question au sujet des sacrements (Baptême, communion...), vous pouvez contacter :

Le presbytère de Chavagnes en Pailers : Père Florent Murzeau

109, Rue du Général De Gaulle 85250 CHAVAGNES EN PAILERS ☎ 02.51.42.21.27

Le Centre de Loisirs « Les P'tits Loups » est situé à l'Espace St Joseph, Impasse Louis de Chevigné à CHAVAGNES EN PAILLERS et rue du Parc à LA RABATELIERE .Il est ouvert à tous les enfants scolarisés de 3 à 11 ans (dont les parents travaillent ou non). C'est un lieu d'activités, d'accueil, de socialisation et de partage.

Il fonctionne :

- Le matin de 7h00 à 9h00 et le soir de 16h30 à 19h00
- Les mercredis, petites et grandes vacances de 7h00 à 19h00

Le service propose une grande souplesse d'utilisation.

Les inscription se font via internet.



Tarifs du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018

PERISCOLAIRE	
1/4heure	€ 0,72
Pt déjeuner	€ 1,02
Goûter	€ 0,80

ADHESION FAMILLE (année scolaire)	
périscolaire/accueil de loisirs	16,00 €
club junior/vacances d'été	8,00 €

pour les enfants scolarisés à Chavagnes et La Rabatelière

	ACCUEIL DE LOISIRS (mercredis et vacances)					
	régime général (CAF) et régime agricole (MSA)					
	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901-1100	QF 1101-1300	QF sup à 1300 , inconnus et hors communes
péricentre à l'heure (de 7h à 9h et/ou de 17h à 19h)	0,90 €	1,18 €	1,44 €	1,48 €	1,68 €	1,96 €
1/4 d'heure	0,23 €	0,30 €	0,36 €	0,37 €	0,42 €	0,49 €
La journée avec repas et goûter (9h-17h)	7,20 €	9,44 €	11,52 €	16,14 €	17,74 €	19,98 €
La 1/2 journée avec repas (9h-14h)	4,50 €	5,90 €	7,20 €	10,90 €	11,90 €	13,30 €
La 1/2 journée avec repas et goûter (12h-17h)	5,30 €	6,70 €	8,00 €	11,70 €	12,70 €	14,10 €
majoration sortie	tarifs variables et indiqués sur les programmes selon les sorties					

ATTENTION IL N'Y A PLUS LA POSSIBILITE D'INSCRIRE A LA DEMI JOURNEE SANS REPAS.

Pour les familles souhaitant **inscrire leurs enfants pour l'année scolaire 2018-2019** :

- contacter le Centre « Les P'tits Loups » aux heures d'ouverture : de 7h00 à 9h00 et de 16h00 à 19h00.
- laisser un message sur le répondeur (02.51.42.30.58)
- envoyer un courriel à : petits.loups@wanadoo.fr

**Une permanence aura lieu sur les deux accueils de loisirs(Chavagnes et La RAbatelière)
le vendredi 31 août de 17H30 à 18H**

Car jaune	Car noir	Car bleu MATIN	Car bleu SOIR
Circuit 102 C 002	Circuit 102 C 001	Circuit 102 C 003	Circuit 102 C 003
Les Vignes	Le Brûlot	La Petite Popinière	La Racinauzière
La Morinière	La Bultière Usine	Benaston 322	La Mancelière
Le Poteau	Le Bordage	La Foy de l'étang	Le Coin
La Burnière	Bel Air	Les Robretières	La Brenenière
La Bretaudière	Le Cormier	Benaston 22	La Dodinière
Le Rochais	La Martelière	La Dodinière	Benaston 322
L'Hôpital	La Déderie	La Brenenière	Benaston 22
La Limonière		Le Coin	La Foy de l'étang
La Chausseloire		La Racinauzière	Les Robretières
La Benancisière		La Mancelière	La Petite Popinière
La Rincendière			
<i>Ecole Nazareth</i>	<i>Ecole Nazareth</i>	<i>Ecole Nazareth</i>	<i>Ecole Nazareth</i>
<i>Ecole Jules Verne</i>	<i>Ecole Jules Verne</i>	<i>Ecole Jules Verne</i>	<i>Ecole Jules Verne</i>
Car orange MATIN	Car orange SOIR		
Circuit 102 C 004	Circuit 102 C 004		
La Ménardière	La Herse		
La Prévoisière	Chemin de la Reine		
Les 5 Moulins	Les 5 Moulins		
Chemin de la Reine	La Prévoisière		
La Herse	La Ménardière		
<i>Ecole Nazareth</i>	<i>Ecole Nazareth</i>		
<i>Ecole Jules Verne</i>	<i>Ecole Jules Verne</i>		

Les tarifs

150 € par an, soit :

15 € par mois par enfant sur 10 mois : par prélèvement automatique d'octobre à juillet.

Gratuité du troisième enfant

sinon, possibilité de payer en 1 seul fois, en septembre, soit par chèque , soit en espèces.

Pour cela nous contacter.

Inscription possible, en cours d'année sur le site de la Région Pays de la Loire

ATTENTION : les circuits du soir pour les cars orange et noir seront effectués en sens inverse .

Personnes à contacter pour tous renseignements

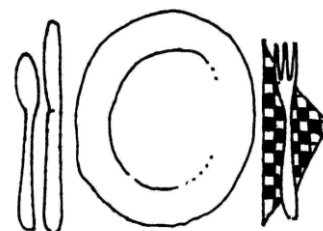
transportscolairechavagnes@orange.fr

<u>Président</u>	Sonia BROCHARD	masoga@neuf.fr	02-51-42-38-75
<u>Trésorière</u>	Lydie ROCHETEAU	samuelydie@orange.fr	02-51-42-25-83
<u>Trésorier adjoint</u>	Sophie Cailleaud	Cyrille.cailleaud@sfr.fr	02-51-06-54-82
<u>Secrétaire</u>	Stéphanie AUGEREAU	hugostephdid@sfr.fr	02-51-11-26-33
<u>Membre</u>	Mylène LORIOZ	Marc.mylene@orange.fr	06-32-90-88-55
<u>Responsable des circuits</u>	Alexandre BROCHARD	brochardalexandre26@gmail.com	06-15-85-92-92



Année 2018-2019

RESTAURANT MUNICIPAL POLYVALENT



Aux familles utilisatrices du restaurant scolaire

Pour que votre enfant fréquente le restaurant scolaire municipal, une **fiche d'inscription** doit être remplie par famille. **La charte « bien vivre ensemble » au restaurant est consultable en ligne sur le site de la mairie.** Nous vous demandons d'en prendre connaissance avec vos enfants.

Pour l'école Nazareth :

RETOUR des fiches d'inscriptions

Pour le vendredi 31 Août 2018

(Portes ouvertes école 16h30-18h30)

IMPORTANT : nous rappelons aux familles qu'en cas d'absence (maladie, etc...), il est impératif de laisser un message à l'école et non pas au restaurant scolaire ou à la mairie, avant 9h le matin. En dehors des heures d'ouverture de l'école, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.

Eric SALAUN
Maire

Franck GRAVELEAU
Adjoint Enfance Jeunesse

 **TARIFS RENTRÉE 2018**

En séance du 4 juin 2018, le Conseil Municipal a fixé les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2018/2019 applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le Centre Communal d'Action Sociale a décidé, dans sa séance du 21 mars 2018, d'accorder une aide de 0,50 € pour les familles Chavagnaises ayant un quotient familial < ou = 700 uniquement pour les repas réguliers.

	Familles Chavagnaises		Autres communes
	Tarif QF < ou = 700	Tarif QF > 700	Tarif
Enfant en maternelle – repas régulier	3,00 €	3,50 €	3,50 €
Enfant en élémentaire – repas régulier	3,17 €	3,67 €	3,67 €
Enfant en repas occasionnel	4,45 €		

L'attribution de l'aide du C.C.A.S. est soumise à certaines conditions fixées dans la délibération n°2018_07 du 21/03/2018.

 **INSCRIPTION**

L'année scolaire va bientôt se terminer et il nous faut préparer la suivante. Pour bénéficier des services du restaurant scolaire à compter de l'année scolaire 2018/2019, les parents s'engagent à remplir la **fiche d'inscription à retourner à l'école à la rentrée.**

Pour le 31 Août 2018 (en cas d'impossibilité : le jour de la rentrée)

L'inscription pour chaque enfant se fait sur des jours fixes dans la semaine : 4, 3, 2 ou 1 jours par semaine, selon un rythme régulier, mais ces jours doivent être fixes dans la semaine. Toute modification des jours d'inscription, pour une durée supérieure à 2 semaines, **devra être signalée par écrit 2 semaines avant le début du changement à l'école et à la Mairie.**

En cours d'année, les inscriptions seront enregistrées par l'école, il sera nécessaire de remplir la fiche d'inscription. **Aucun enfant ne pourra être accepté en cours d'année, même pour un repas exceptionnel, si la famille n'a pas retourné au préalable le dossier d'inscription au plus tard une semaine avant la date concernée, sauf cas de force majeure.**

En cas de force majeure, nous donnons la possibilité aux enfants non-inscrits au restaurant de déjeuner, au tarif occasionnel, mais il est nécessaire de prévenir l'école dès que possible.

 **ABSENCES**

En cas d'absence (maladie, etc....) vous devez prévenir l'école, avant 9h le matin. En dehors des heures d'ouverture de l'école, vous pouvez laisser un message sur le répondeur ou un mot dans le cahier de liaison de l'enfant.

- **Absences programmées (signalées au moins 15 jours à l'avance) :** pas de facturation, prévenir l'école par mail ou téléphone ;
- **Absences signalées (moins de 15 jours à l'avance et jusqu'au matin même) :** il sera retenu **1€ de frais fixes** (dans la limite de quatre repas) pour chaque repas non pris. Ils correspondent aux charges de gestion des absences ;
- **Absences non signalées (sans justificatif) :** le repas sera facturé au tarif normal ;
- **Pour les journées spécifiques,** type pique-nique, le repas non pris ne sera pas facturé. En cas d'absence d'un enseignant, si celui-ci n'est pas remplacé et que l'enfant reste à la maison, le repas ne sera pas facturé.



PAIEMENT

Pour l'école Nazareth, une facture est établie en début d'année avec les frais de scolarité et le paiement se fait mensuellement par prélèvement automatique (de préférence).

Pour les enfants de maternelle, les parents doivent fournir une serviette en tissu à leur nom avec un élastique. Merci.